

2024 - 002

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 30 JANVIER 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Date de convocation :

26 janvier 2024

Date d'affichage :

26 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, mardi 30 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Elodie BRUN, Sabine GRZYB, Odile COLOMB Marie Hélène VIVENS, Gérard ABRIC, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Jacques BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

Secrétaire de séance : Elodie BRUN

OBJET : ELECTION DU 2^{EME} ADJOINT

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

Vu la démission du 2^{ème} Adjoint le 14 octobre 2023 et le résultat des élections municipales complémentaires des 14 et 21 janvier 2024,

Monsieur le Maire propose que le nouvel adjoint occupe le même rang que l'adjoint démissionnaire dont le poste est devenu vacant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette proposition.

Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le Maire rappelle que l'élection de l'adjoint intervient par scrutin secret. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Election du 2^e adjoint :

M. Jacques BOUTONNET se porte candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	11
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

M Jacques BOUTONNET a obtenu 11 voix. M. Jacques BOUTONNET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire et installé dans sa fonction. L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Roger LAURENS,

Maire d'Alzon



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Certificat d'affichage du _____ au _____.

Envoi au contrôle de légalité le : _____